

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 12 décembre 2022 à 18 h 30, le conseil a adopté le budget pour l'année 2023 de la Ville de Macamic.

BUDGET 2023

<u>REVENUS</u>	<u>2023</u>
Taxes	2 942 411 \$
Paiements tenant lieu de taxes	275 208
Autres revenus de sources locales	338 278
Transferts	654 571
Affectation du surplus accumulé non affecté	116 000
Total des revenus	4 326 468 \$
<u>DÉPENSES</u>	
Dépenses de fonctionnement	
Administration générale	884 064 \$
Sécurité publique	381 869
Transport	893 158
Hygiène du milieu	912 740
Santé et bien-être	15 000
Aménagement, urbanisme et développement	135 265
Loisirs et culture	661 577
Frais de financement	122 008
Transfert aux activités d'investissement	10 144
Total des dépenses de fonctionnement	4 015 825 \$
<u>Autres activités financières</u>	
Remboursement en capital	310 643
Total des autres activités financières	310 643 \$
Total des dépenses	4 326 468 \$
Excédent net	0

Donné à Macamic, ce 14 décembre 2022



Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe